

Présentation du Rapport 2010 au Parlement  
sur le suivi de l'objectif de baisse de la pauvreté en 5 ans

Annoncé à l'occasion du vingtième anniversaire de la journée mondiale du refus de la misère en 2007 par le Président de la République, l'objectif de réduire d'un tiers la pauvreté en cinq ans est suivi de près depuis 2009.

Pour mesurer cette action, le gouvernement s'appuie sur un outil de suivi de l'évolution de la pauvreté : le tableau de bord annuel composé d'indicateurs relatifs à onze objectifs thématiques de lutte contre la pauvreté et dont la mise en place a été encadrée par le décret n° 2009-554 du 20 mai 2009. Depuis 2009, un rapport annuel est remis au Parlement sur les conditions de réalisation de cet objectif. Ces deux outils permettent de vérifier, année après année, l'efficacité et la pertinence des leviers utilisés pour réduire la pauvreté.